



## Facture du 07.05.2008

Document n° 213000288885

Date échéance : 22.05.2008

Client n° 1001299345 - Janssens Marc (N° d'installation 1001137026)  
 Adresse de correspondance : Beuregard (Hellebecq) 14 à 7830 Hellebecq  
 Lieu de consommation : Beuregard (Hellebecq) 14 à 7830 Hellebecq  
 Période de consommation : du 18.04.2007 au 05.05.2008

N° compteur	Période	Ancien index	Nouvel index	Consommation	Relevé effectué par
2997357	du 18.04.2007 au 05.05.2008	784	859	75 M3	le client

### Distribution

Redevance du 01.01.2008 au 23.01.2008		23 jours x	37,2440	EUR/an	=	2,35	6,00 %
Redevance du 24.01.2008 au 31.12.2008		342 jours x	38,8000	EUR/an	=	36,36	6,00 %
<b>Consommation tranche 1</b>							
Du 18.04.2007 au 23.01.2008		23,00 m³ x	0,9311	EUR/m³	=	21,41	6,00 %
Du 24.01.2008 au 05.05.2008	21 m³	8,00 m³ x	0,9700	EUR/m³	=	7,76	6,00 %
<b>Consommation tranche 2</b>							
Du 18.04.2007 au 23.01.2008		32,00 m³ x	1,8622	EUR/m³	=	59,59	6,00 %
Du 24.01.2008 au 05.05.2008	44 m³	12,00 m³ x	1,9400	EUR/m³	=	23,28	6,00 %
<b>Sous-total distribution</b>						150,75	

### Assainissement

Redevance du 01.01.2008 au 31.12.2008		365 jours x	31,6500	EUR/an	=	31,65	6,00 %
<b>Consommation tranche 2</b>							
Du 18.04.2007 au 31.12.2007		30,00 m³ x	0,7950	EUR/m³	=	23,85	6,00 %
Du 01.01.2008 au 05.05.2008	15 m³	14,00 m³ x	1,0550	EUR/m³	=	14,77	6,00 %
<b>Sous-total assainissement</b>						70,27	

### Fonds social

Fonds social de l'eau du 18.04.2007 au 05.05.2008		75,00 m³ x	0,0125	EUR/m³	=	0,94	6,00 %
<b>Sous-total fonds social</b>						0,94	

### Sous-total HTVA

Acompte(s) à déduire						221,96	
<b>Total HTVA</b>						129,12	6,00 %
<b>TVA</b>						92,84	
<b>Total TVAC</b>						5,58	
						<b>98,42</b>	<b>EUR</b>

Coût vérité distribution à partir du 24.01.2008 : 1,9400 EUR / m³  
 Autorisation du Ministère des Affaires Economiques n° E3-P/2007D06452/PS  
 Coût vérité assainissement à partir du 01.01.2008 : 1,0550 EUR / m³  
 Autorisation du Ministère des Affaires Economiques n° E3-P/2007D07280/PS  
 Dispense de certification par le Ministère des Finances n° 1142 du 07.01.1988

### Prochain(s) acompte(s) :

58,90 EUR à payer pour le 27.08.2008  
 58,90 EUR à payer pour le 27.11.2008  
 58,90 EUR à payer pour le 27.02.2009



Facture du 07.05.2008

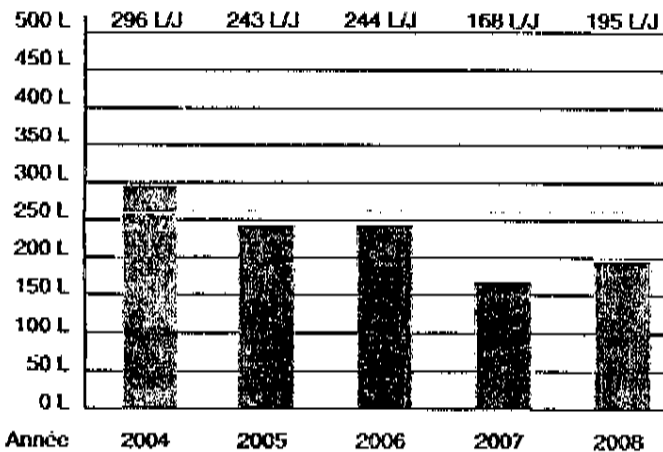
Document n° 213000288885

Date échéance : 22.05.2008

### Conditions générales de fourniture

Les conditions générales sont fixées par le Décret du 27 mai 2004 relatif au Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau et par l'Arrêté du 3 mars 2005 relatif au Code de l'Eau. Cette réglementation est disponible sur notre site internet [www.swde.be](http://www.swde.be).

### Historique de la consommation facturée



### Détail de votre historique de consommation

du	au	consom. (m³)	nbre jours
08.04.2003	06.04.2004	108	365
07.04.2004	11.04.2005	90	370
12.04.2005	07.04.2006	88	361
08.04.2006	17.04.2007	63	375
18.04.2007	05.05.2008	75	384

### Qualité de l'eau

Paramètres	Valeurs	Valeurs param. (1)
Dureté	36,1-47,3	(°F)
pH	7,12-7,70	6,5 <= pH <= 9,5
Nitrates en mg/l	<1-18,8	50 mg/l
Pesticides en ng/l	13	500 ng/l
Calcium en mg/l	135,7	270 mg/l (2)
Magnésium en mg/l	11,9-26,4	50 mg/l (2)
Potassium en mg/l	2,5	mg/l
Sodium en mg/l	12,1	150 mg/l (2)
Chlorures	34,8	250 mg/l (2)
Sulfates	75,6-111,9	250 mg/l (2)

Ces paramètres sont renseignés tous les jours sur notre site internet.

mg/l, µg/l et ng/l : milligramme par litre (un millième de gramme par litre), microgramme par litre (un millionième de gramme par litre) et nanogramme par litre (un milliardième de gramme par litre).

(1) Les valeurs paramétriques sont les concentrations maximales permises au sens du Code de l'eau - Art. 61 bis, annexe XXXII.

(2) Paramètre indicateur : la limite précisée n'est pas impérative.

Dureté: teneur en calcium et magnésium de l'eau. Une eau très calcicole est dite "dure" : sa valeur dépasse les 40 degrés français (°F). Une eau "moyennement dure" : de 20 à 40 °F. Une eau pauvre calcium est dite "douce" : de 0 à 20 °F.

pH: une eau neutre a un pH égal à 7, une eau acide a un pH inférieur à 7, une eau basique a un pH supérieur à 7.

Nitrates: composés chimiques résultant d'une dégradation de l'azote. Les sources principales de nitrates sont les engrais et les rejets domestiques d'eaux usées.

Pesticides: produits phytosanitaires tels que insecticides, herbicides, fongicides...

#### Votre raccordement

Votre raccordement est repris sur la zone de distribution N° 01098 de ERBAUT-BRUG.-CHIEVRES-MAFFLE. Celle-ci est alimentée par un mélange des eaux traitées des captages de Brugelette, d'Erbaud-Lens, de Chièvres et de Mafflo.

#### Les contrôles réalisés

Afin de garantir la qualité de l'eau de distribution, la SWDE réalise régulièrement des contrôles sur l'ensemble du réseau.

Au cours de ces 12 derniers mois, 433 prélèvements de contrôle ont été réalisés sur votre zone de distribution.

#### La qualité de votre eau

##### Qualité bactériologique : Bonne

Le traitement de désinfection de l'eau de distribution par chloration est une des principales mesures prises pour garantir la qualité bactériologique de l'eau de l'endroit où elle est captée jusqu'à votre robinet. La SWDE contrôle la teneur en chlore sur le réseau de distribution et vérifie l'efficacité de la désinfection par des analyses bactériologiques régulières.

##### Qualité chimique :

Les valeurs renseignées dans le tableau suivant sont des valeurs moyennes fournies à titre indicatif. Elles peuvent évoluer dans le temps en fonction des modifications des conditions d'exploitation.